

PROCES VERBAL
Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Séance du 18 janvier 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville d'Issoudun salle du conseil sous la présidence de M. André LAIGNEL, Président.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Jacques PERSONNE, 3^{ème} Vice-Président, Mme Sylvie RANCY, 4^{ème} Vice-Présidente, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, Mme Adelina LAPOUGE, Mme Fanny RIES, M. Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, M. Eric HERVOUET, M. Gérard SADOIS, Mme Sophie CAZE, Mme Carol LE STRAT, Mme Lucie BARBIER, M. Daniel BOUTON, M. Yves GUESNARD, Mme Marie-Christine GUILLEMOT, Mme Lucie VANNIER, M. Jacques PALLAS, M. Ludo COSTE, Mme Emilie COMPAIN, M. Jean-Pierre MALLERET, Mme Agathe NIVET, M. Johann TRUMEAU, M. Roger LEBRERO, M. Philippe MALLET, Mme Alexandra DARINOT, conseillers communautaires.

Procurations : M. Pascal PAUVREHOMME a donné procuration à Mme Sylvie RANCY,
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,
M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL,
M. Natan MARAIS a donné procuration à M. Daniel BOUTON,
Mme Carole VITTE a donné procuration à M. Jean-Pierre MALLERET,
Mme Florence TOUZET a donné procuration à Mme Agathe NIVET.

Absent excusé : M. Stéphane GOURIER.

Absents non excusés : M. Christopher ALBARAO, Mme Sandrine PAIN, Mme Sabrina TOUPET.

Nombre de présents	27
Nombre d'absents	4
Nombre de procurations	6
Quorum	19

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

M. Le Président ouvre la séance à 18 heures et présente les procurations :

M. Pascal PAUVREHOMME a donné procuration à Mme Sylvie RANCY,
Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,
M. Dominique ROULLET a donné procuration à M. André LAIGNEL,
M. Natan MARAIS a donné procuration à M. Daniel BOUTON,
Mme Carole VITTE a donné procuration à M. Jean-Pierre MALLERET,
Mme Florence TOUZET a donné procuration à Mme Agathe NIVET.

M. le Président désigne Monsieur Yves GUESNARD comme secrétaire de séance.

M. Le Président demande à l'assemblée, d'approuver le dernier procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 novembre 2023.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour annexé au présent document.

1 - Affaires administratives, budgétaires et financières

Dossier 1.1. Vote des budgets primitifs 2024

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter les budgets primitifs 2024 et d'approuver le tableau des effectifs de la CCPI en annexe du budget primitif :

- le budget primitif principal s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 19 433 044 € (dont 16 527 554 € en mouvements réels),

Après en avoir délibéré et par 31 voix pour, Mme Lucie BARBIER et M. Michel BOUGAULT s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le budget principal 2024 avec le tableau des effectifs.

- le budget primitif annexe du service Déchets Ménagers et assimilés s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 2 749 500 € (dont 2 539 500 € en section d'exploitation),

Après en avoir délibéré et par 31 voix pour, Mme Emilie COMPAIN et M. Ludo COSTE s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le budget annexe du service Déchets Ménagers 2024.

- le budget annexe Lotissements Commerciaux s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 9 000 000 € (dont 1 729 000€ en mouvements réels).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget annexe des Lotissements Commerciaux 2024.

Dossier 1.2. Reconduction d'une ligne de trésorerie

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2024 de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la reconduction du dispositif de préfinancement (ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €) proposé par le Crédit Agricole pour le programme d'investissement 2024 de la CCPI.

Dossier 1.3. Attribution de subventions aux associations et organismes 2024

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser l'attribution de subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	MONTANT
1 Association sportive et Scolaire-de St-Ambroix	500,00 €
2 Coopérative Scolaire de Ste-Lizaigne	3 500,00 €
3 MILO Ass. - Mission locale région d'Issoudun 16-25 ans	15 100,00 €
4 E.P.C.C.I. Issoudun	820 000,00 €
5 Ecole de Musique de Reully	9 000,00 €
6 M.E.L.I. - subvention fonctionnement	370 000,00 €
7 Initiative Indre	4 500,00 €
8 Office de Tourisme intercommunal du Pays d'Issoudun	20 000,00 €
TOTAL	1 242 600,00 €

Pour les subventions 3, 4, 5, 6 et 8 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Subvention N°	Contre	Abstention	Pour	Ne prend pas part au vote en se retirant de la séance	Présidence sur les dossiers
3	Néant	Néant	26	Messieurs André LAIGNEL, Jacques PERSONNE, Daniel GUIET, Mesdames Lucie BARBIER et Marie-Christine GUILLEMOT	Sylvie RANCY
4	Néant	Mme Lucie BARBIER, Messieurs Michel BOUGAULT et Ludo COSTE	24	Messieurs André LAIGNEL, Gérard SADOIS, Daniel GUIET, Mesdames Anne-Elisabeth LEFELIC et Sophie CAZE	Sylvie RANCY
5	Néant	Néant	32	Madame Marie-Christine GUILLEMOT	André LAIGNEL
6	Néant	Mme Lucie BARBIER et Monsieur Michel BOUGAULT	25	Messieurs André LAIGNEL, Eric HERVOUET, Gérard SADOIS, Mesdames Fanny RIES et Sophie CAZE	Sylvie RANCY
8	Néant	Néant	30	Mesdames Adelina LAPOUGE, Anne-Elisabeth LEFELIC et Sophie CAZE	André LAIGNEL

Pour les autres subventions :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les subventions pour les associations suivantes : 1, 2 et 7.

Dossier 1.4. Admission en créances éteintes sur le budget principal 2024 de la CCPI

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser sur le budget principal 2024 de la CCPI une admission en créances éteintes d'un montant de 141,36 € pour la période de 2020 à 2022 liée à des impayés de frais de restauration scolaire à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise l'admission de créances éteintes précitées.

Dossier 1.5. Ressources humaines – dispositions diverses

Dossier 1.5.1. Modification du tableau des effectifs

Le Président demande au Conseil de Communauté de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois	Catégorie	Nombre actuel en équivalent Temps Plein	Nombre modifié en ETP
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	C	2	3
Adjoint d'animation à temps complet	C	6	7
	TOTAL	8	10

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le tableau des effectifs.

Dossier 1.5.2. Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Président rappelle qu'en raison d'un contexte économique inflationniste depuis de nombreux mois, il semble naturel de faire bénéficier les agents de la CCPI, de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, même si le gouvernement n'a pas prévu les moyens financiers.

Aussi après négociations et accord avec les représentants syndicaux du personnel de la CCPI, il est proposé de fixer le montant de cette prime de 240 € brut aux agents titulaires et de 255 € brut aux agents contractuels de droit public pouvant en bénéficier afin de garantir à chacun une prime nette de 200 € net pour un agent à temps complet et proratisée pour les agents à temps partiel.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le versement de cette prime.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle de 240 € brut aux agents titulaires et de 255 € brut aux agents contractuels de droit public pouvant en bénéficier.

Dossier 1.6. Modification des statuts du syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver les nouveaux statuts du syndicat définissant la nouvelle représentativité des membres du syndicat, suite à l'intégration de la communauté de communes Champagne Boischaux au syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté, approuve les nouveaux statuts du syndicat définissant la nouvelle représentativité des membres du syndicat.

Dossier 1.7. Projet de création d'une micro-crèche à Chezal-Benoît – dispositions diverses

Le Président explique que la commune de Chezal-Benoît souhaite créer un projet de micro-crèche au vu des demandes de jeunes parents installés sur la commune et aux environs.

De plus, ce projet pourrait être réalisé en lieu et place de l'actuelle garderie et salle de musique de l'école, gérées par la CCPI.

Il a été convenu avec l'accord de M. le Maire de Chezal-Benoît, que la CCPI transfère le bâtiment qui accueille actuellement la garderie, à la commune pour réaliser le projet de crèche. La garderie serait installée dans les locaux scolaires à proximité contiguë aux salles de classes.

Situation du bâtiment transféré	5 rue des écoles 18 160 Chezal-Benoit
Parcelle cadastrale du terrain avec superficie	AD 0071 pour 1 746 m ²
Composition du bâtiment	RDC pour 348 m ² (1 ^{er} étage occupé par un logement communal)
Sortie de l'inventaire de la CCPI	171 358 € TTC

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser la fin de la mise à disposition entre la commune et la CCPI pour le transfert du bâtiment à la commune afin de réaliser le projet de crèche. Il convient aussi pour la CCPI de sortir de son inventaire comptable le bâtiment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté, met fin à la mise à disposition du bâtiment et autorise le transfert du bâtiment à la commune pour qu'elle puisse réaliser le projet de crèche.

2 – Aménagement du territoire et développement économique

Dossier 2.1. Vente d'une parcelle sur la Z.A. les Coinchettes à Issoudun

Le Président demande au conseil de communauté d'autoriser la vente d'un terrain de 3 500 m² à la SCI LES SABLES, cadastré section K n°405 domaine de la Pomme sur la Zone d'Activités commerciales « les Coinchettes » pour un projet de salle de sport.

Le prix d'acquisition s'élève à 16 € HT le m².

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise la vente du terrain précité.

3 – URBANISME, PATRIMOINE, ET AMENAGEMENTS URBAINS

Dossier 3.1. Approbation d'un contrat d'offre de concours pour l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments scolaires à Sainte-Lizaigne

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le contrat d'offre de concours entre « la société du parc éolien de Sainte-Lizaigne » et la CCPI afin de permettre le versement d'une contribution financière pour les mesures environnementales, patrimoniales et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments du groupe scolaire de Sainte-Lizaigne (mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture ainsi qu'un éclairage LED des bâtiments).

Le montant de la contribution versée par la société à la CCPI pour les travaux précités s'élève à 60 080,66 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le contrat d'offre de concours entre « la société du parc éolien de Sainte-Lizaigne » et la CCPI.

Dossier 3.2. Conventions avec le SDEI pour le renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public à Sainte-Lizaigne – dispositions diverses

3.2.1. – Convention avec le SDEI relative au renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public à Sainte Lizaigne – rue de l'Usine

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une convention technique et financière avec le SDEI relative aux travaux de renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public situés rue de l'Usine à Sainte Lizaigne.

Le coût des travaux de renforcement du réseau BT est pris en charge en totalité par le SDEI et en partie seulement pour les travaux d'éclairage public soit 6 000 € sur 9 000 € TTC de travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention avec le SDEI relative aux travaux de renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public situés rue de l'Usine à Sainte Lizaigne.

3.1.2. – Convention avec le SDEI relative au renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public à Sainte Lizaigne – rue de l'Acacia

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver une convention technique et financière avec le SDEI relative aux travaux de renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public situés rue de l'Acacia à Sainte Lizaigne.

Le coût des travaux de renforcement du réseau BT est pris en charge en totalité par le SDEI et en partie seulement pour les travaux d'éclairage public soit 6 720 € sur 10 080 € TTC de travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention avec le SDEI relative aux travaux de renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public situés rue de l'Acacia à Sainte Lizaigne.

Dossier 3.3. Débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables des communes de la CCPI

Le Président explique que l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a introduit la création, dans chaque commune, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, solaire thermique, biogaz, géothermie...).

Dans ce cadre, les communes devaient définir les différentes zones propices au développement des énergies renouvelables sur leur territoire avant le 31/12/2023 pour atteindre à terme les objectifs énergétiques nationaux nécessaires à la décarbonation (neutralité carbone en 2050, réduire la consommation énergétique des énergies fossiles de 40% en 2030 pour baisser la dépendance énergétique du pays, porter à 33% la part des énergies renouvelables dans notre consommation en 2030, en 2021 la part énergies renouvelables représentait 19%).

Les communes de la CCPI ont identifié sur leur territoire plusieurs zones d'accélération des énergies renouvelables conformément à la loi après une période de concertation avec la population. Comme l'a indiqué M. PALLAS, référent et coordinateur du dossier sur les communes.

Le Conseil de Communauté prend acte du débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables des communes de la CCPI.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

N°24	Modification d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription et de scolarité au Conservatoire de Musique d'Issoudun
N°25	Issoudun – organisation des fêtes de la Tour Blanche 2024 – demandes de subventions au département de l'Indre et à la Région Centre-Val de Loire
N°26	Programme de prêt pour l'exercice 2023 – contrat de prêt d'un montant de 1 200 000 euros auprès de la Banque Postale
N°27	Programme de prêt pour l'exercice 2023 – contrat de prêt d'un montant de 1 200 000 euros auprès de la Banque Postale
N°28	Tarifs du centre de loisirs « Les Tilleuls » des Bordes

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations sont communiquées au Conseil de Communauté. Elles sont disponibles au secrétariat général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Le présent procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 18 janvier 2024 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est publié en mairie d'Issoudun à la date du 25 janvier 2024.

Le Secrétaire
Yves GUESNARD



Le Président
André LAIGNEL



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Jeudi 18 janvier 2024 – 17h30 - 18h

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance communautaire du 24 novembre 2023

1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

- Dossier 1.1. Vote des budgets primitifs 2024
- Dossier 1.2. Reconduction d'une ligne de trésorerie
- Dossier 1.3. Attribution de subventions aux associations et organismes 2024
- Dossier 1.4. Admission en créances éteintes sur le budget principal de la CCPI
- Dossier 1.5. Ressources humaines – dispositions diverses
- Dossier 1.6. Modification des statuts du syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne
- Dossier 1.7. Projet de création d'une micro-crèche à Chezal- Benoît – dispositions diverses

2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Dossier 2.1. Vente d'une parcelle sur la Z.A. les Coinchettes à Issoudun

3 – ENVIRONNEMENT – ENERGIE

- Dossier 3.1. Approbation d'un contrat d'offre de concours pour l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments scolaires à Sainte-Lizaigne
- Dossier 3.2. Conventions avec le SDEI pour des travaux de renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public à Ste-Lizaigne – dispositions diverses
- Dossier 3.3. Débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables des communes de la CCPI